



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°22a

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoints, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RNOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBE, M. Régis DESTRUEL, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Monsieur Jean-Paul PETIT représenté par Monsieur Bruno CARRAT, Monsieur Michel CAILLARD représenté par Monsieur Henry TURLIER, Madame Hyeri ZIOLO représentée par Madame Jacqueline RNOT, Monsieur Baptiste NAVES représenté par Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Mathieu MOUSSOUR représenté par Dorian LASCAUX et Madame Yvette FOURNIER représentée par Pascal CAVITTE.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Emission d'un titre de recettes pour le remboursement d'une contrebasse suite à un sinistre

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant qu'une contrebasse taille $\frac{3}{4}$ de marque Gewa n° 34, appartenant au Conservatoire de Tulle et louée à un élève, Monsieur CHANUT, a été rendue hors d'usage à la suite d'un incident survenu lors de son utilisation,
- Considérant, afin d'assurer la continuité de l'enseignement et des activités du Conservatoire, que la collectivité souhaite faire l'acquisition d'une nouvelle contrebasse pour un montant de 2 750 €,
- Considérant que la Ville de Tulle va, par ailleurs, émettre à l'encontre de Monsieur CHANUT un titre de recettes de 2 000 €, correspondant au montant de l'indemnisation versée par son assurance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Décide d'émettre un titre de recettes, à l'encontre de Monsieur CHANUT domicilié 10 avenue du stade 19140 UZERCHE pour un montant de 2 000 € et ce, suite à l'endommagement de la contrebasse lors de son utilisation.

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tous documents correspondants.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

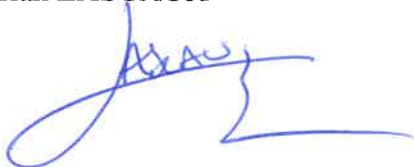
Le Maire

Laurent MELIN

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE TULLE' in the 'Corrèze' department. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp and the text 'Laurent MELIN'.

Le secrétaire de Séance

Dorian LASCAUX



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'LASCAUX', written over the printed name 'Dorian LASCAUX'.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 29 JUIN 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 29 JUIN 2026
D22A 2406 2026